

# D.E.M.E

## Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

Décret N° 2009-898 du 15 mai 2007 et Arrêté du 20 juin 2007

Les moniteurs-éducateurs participent à la mise en œuvre des projets sociaux, éducatifs et thérapeutiques. Ils exercent leurs fonctions auprès d'enfants et d'adolescents handicapés, inadaptés ou en danger d'inadaptation. Ils apportent un soutien aux adultes handicapés, inadaptés ou en voie d'inadaptation ou qui sont en difficulté d'insertion ou en situation de dépendance. Ils participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres travailleurs sociaux et notamment les professionnels de l'éducation spécialisée.

## LA FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR

### LA FORMATION THEORIQUE (950 H)

Soit **28** semaines de regroupement sur les deux années scolaires. La plupart des regroupements se déroulent en externat au Centre de Formation de Montpellier, mais certains pourront se dérouler en internat, en pension complète.

En référence à l'arrêté du 20/06/2007, la formation théorique se structure en 4 Domaines de Formation :

D.F. 1 : "Accompagnement social et éducatif spécialisé"	(400 H)
D.F. 2 : "Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé"	(300 H)
D.F. 3 : "Travail en équipe pluri-professionnelle"	(125 H)
D.F. 4 : "Implication dans les dynamiques institutionnelles"	(125 H)

### LA FORMATION PRATIQUE (980 H)

Deux ou trois stages d'une durée minimale de 8 semaines, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement.

Les candidats en situation de Cours d'Emploi effectuent au moins un stage d'une durée de 10 semaines hors structure employeur auprès d'un public différent (les textes font obligation d'un stage hors employeur de 8 semaines au minimum).

### COÛT PREVISIONNEL 2017/2019

<b>65 €</b>	Frais de dossier : à régler lors du dépôt du dossier, ( <b>frais non remboursables</b> et susceptibles d'augmenter).
<b>100 €</b>	Frais de sélection: à régler pour la participation aux épreuves orales prévues février ou mars 2018
<b>200 €</b>	Droit d'inscription annuel : à régler avant l'entrée en 1 <sup>ère</sup> année de formation en Juillet ( <i>susceptibles d'augmenter</i> )
<b>150 €</b>	(environ) <u>Session internat obligatoire</u> pour tous les moniteurs éducateurs ( <i>voie directe, Cours d'Emploi</i> )
<b>200 €</b>	Droit d'inscription annuel : à régler avant l'entrée en 2 <sup>ème</sup> année de formation ( <i>susceptible d'augmenter</i> )

**(Les droits d'inscription sont redevables par tous en début de formation, et seront remboursés aux élèves boursiers).**

- pour les candidats en **voie directe**, l'enseignement est pris en charge par la Région Languedoc-Roussillon,
- pour les candidats en **cours d'emploi**, les frais d'enseignement s'élèveront à :  
950 h x 12 € (*susceptible d'évoluer*), soit 11 400 €.

# ACCES A LA FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR POUR UNE RENTREE PREVUE EN OCTOBRE 2018

## **1. DEMANDE D'INSCRIPTION**

Les inscriptions se feront en ligne sur notre site Internet [www.cemealr.org](http://www.cemealr.org) entre le **15 septembre** et le **31 octobre 2017**.

Dès validation de l'inscription un accusé de réception est envoyé par mail.

Le dossier de candidature (fiche de candidature) est téléchargeable sur le site durant la même période, il devra nous être retourné complété et accompagné des pièces exigées dans les délais ci-après énoncés.

## **2. DEPÔT DU DOSSIER**

Pour être recevables, les dossiers devront être envoyés par la poste, **jusqu'au 03 novembre 2017**, le cachet de la poste faisant foi, ou remis physiquement au Centre de Formation, jusqu'au 31 octobre 2017.

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai (cachet de la poste) sera définitivement refusé.

### **Information à l'attention des candidats susceptibles d'être en situation d'emploi durant la formation :**

Ils devront travailler dans un établissement ou service pour enfants, adolescents, adultes handicapés ou inadaptés, y exercer une fonction de Moniteur Educateur et obtenir, l'accord de principe écrit de l'employeur pour suivre une formation en cours d'emploi.

## **3. SELECTION**

1. **Une épreuve écrite d'admissibilité, 5 janvier 2018**, destinée à apprécier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats non titulaires des diplômes ou titres précisés à l'article 2 de l'arrêté du 20/06/2007.  
Rappel: « Les candidats à la formation menant au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV du présent arrêté (BEATEP Activité Sociale ou BP JEPS Animation Sociale, et les Diplômes d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, ou d'Auxiliaire de Vie Sociale, ou d'Assistant Familial, ou d'Aide Médico-Psychologique) ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité ». Les candidats qui obtiendront la moyenne seront convoqués à l'épreuve écrite de sélection.
2. ~~**Une épreuve écrite d'admission portant sur les motivations, en janvier 2018 (date non fixée)**~~. Cette épreuve concerne tous les candidats, ceux qui ont eu la moyenne à l'épreuve écrite de niveau et ceux qui en auront été dispensés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 20/06/2007. Cette épreuve classera les candidats et les 180 premiers seront alors convoqués aux épreuves orales.
3. **Les épreuves orales d'admission**, se dérouleront sur 2 jours consécutifs, **stage 1** : 19-20 Février 2018, **stage 2** : 22-23 Février 2018.  
Elles sont destinées à révéler les motivations, la maturité affective, le contrôle de soi, la capacité d'adaptation et d'organisation, ainsi que l'aptitude à travailler en équipe.
4. **Les résultats** : A l'issue des épreuves orales, la Commission de Sélection établira la liste des personnes admises en formation (65 région + les HQ), la liste d'attente et la liste des candidats non-admis.

## **LA SELECTION HORS QUOTA REGIONAL**

Les candidatures Hors Quota restent recevables :

- jusqu'au la semaine précédant le 1<sup>er</sup> écrit de niveau (candidats non dispensés),
- jusqu'au la semaine précédant le 2<sup>ème</sup> écrit de motivation (candidats dispensés du 1<sup>er</sup> écrit).

Tout candidat ayant obtenu la moyenne à l'épreuve écrite d'admission portant sur les motivations sera convoquée aux épreuves orales d'admission. Tout candidat hors quota ayant obtenu la moyenne aux épreuves orales d'admission pourra soit être intégré à la promotion voie directe en 2 ans, soit démarrer avec une promotion spécifique sur 3 ans par la voie de l'apprentissage dans l'une des 4 UFA (unités de formation d'apprentis) moniteurs éducateurs du CFA Languedoc-Roussillon.

(Pour tout renseignement concernant l'apprentissage, s'adresser au CFA 11 ter avenue Lepic 34070 Montpellier 04 67 69 04 36)

### **ATTENTION :**

- ✚ Les 65 places de formation initiale agréées et financées par le Conseil Régional sont réservées à des publics de jeunes en poursuite de scolarité et à des demandeurs d'emploi.
- ✚ Les formations en Cours d'Emploi ou en Congé Individuel de Formation seront intégrées HORS QUOTA, l'enseignement n'étant pas pris en charge par le Conseil Régional, nous facturerons l'enseignement théoriques (soit 950 H) à hauteur de 12€/heure (susceptible d'évoluer).

## **BOURSE REGION**

Aide Financière spécifique à la formation de moniteur-éducateur, elle est attribuée par la Région Languedoc-Roussillon sous condition de ressources, ne se cumule avec aucun autre financement et ne donne pas droit à la Sécurité Sociale Etudiant. Pour l'année scolaire 2017/2018, les bourses se sont échelonnées entre 0 € et 4 144 €. Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le site Internet de la région : <http://sesamesbourses.laregion-seformer.fr>